



SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

1.4 Servitude relative à la distribution d'énergie électrique

PM1 - Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation
(du bassin versant de la Thongue approuvé le 24/07/2003)

Zone rouge : inondable naturelle de risque grave "R"

Zone bleue : inondable urbanisée de risque important "BU"

Le zonage réglementaire du PPRI est reporté à titre indicatif. Par souci de précision, il convient de se référer aux plans de zonage réglementaire de la commune d'Abeilhan.

PRESCRIPTIONS

Zones de présomption de prescriptions archéologiques (zones géographiques dans le périmètre desquelles les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalable à leur réalisation)

Zone de saisie sans seuil de superficie

Révision générale du Plan d'Occupation des Sols valant
Élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intégrant Évaluation Environnementale du PLU

Annexe 1.1 : Plan des servitudes d'utilité publique et des prescriptions

échelle : 1/5000

Élaboration du PLU engagée par DCM du 28 avril 2008	Élaboration du PLU arrêtée par délibération du Conseil Municipal (DCM) du 24 juillet 2023	Élaboration du PLU approuvée par DCM du 6 novembre 2023
---	---	---